

Réf : CA2018/79

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION
DU BUDGET RECTIFICATIF N°2-2018 PRINCIPAL

➤ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 05 octobre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ *Entendu l'exposé de Madame Béatrice Laville, vice-présidente du conseil d'administration et de Madame Sarah Onillon, directrice des affaires financières de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➤ **adopte le budget rectificatif n°2- 2018 principal selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés (cf. un document en pièce jointe à la présente délibération):**

✖ **Tableau n°2 – Tableau autorisations budgétaires ;**

✖ **Tableau n°6 – Situation patrimoniale.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 05 octobre 2018.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	33
Nombre de votes pour	33
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 29/01/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 15/11/2018